

## DEVOIR DE CONSEIL

Comment concilier cette obligation et la performance commerciale

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : AMC12

### Objectifs de la formation

Rappeler le cadre général de la protection de la clientèle liée aux obligations d'information et au devoir de conseil

Former vos équipes et faire adopter les bonnes pratiques commerciales

Intégrer les recommandations de l'ACPR

### Animée par

■ **COLLIN Marie**

Présidente - Associée de la SAS spécialisée en Conseil et formation en Conformité,  
EOLE BUSINESS ET RH

### Public concernés

- Direction générale ; Direction des réseaux ; Direction commerciale ; Direction de région ; Direction marketing et du développement ; Responsables grands comptes ; Responsables de branche ; Agents généraux ; Conseillers commerciaux ; Courtiers et intermédiaires en assurance ; CGPI

### Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

### Tarifs

- Tarif Pack 15 heures : 695,00 €HT
- Tarif général : 995,00 €HT

### Existe aussi en E-Learning

## 1) Les textes applicables à la protection de la clientèle

Le code des assurances

---

Les règlements délégués

---

La soft Law

---

Les pratiques commerciales dans le secteur bancaire et assurantiel

---

La défense des intérêts du consommateur et le droit de la consommation

---

Confiance et Conseil

---

**TOUR DE TABLE** Echanges avec les participants sur leur vision des textes applicables, et sur la cartographie

---

## 2) L'obligation d'information pré contractuelle depuis DDA

L'information produit à remettre aux clients ou à l'investisseur

---

L'IPID ou DIPA

---

Le KID ou DIC

---

Les informations sur le distributeur à fournir aux clients

---

**ILLUSTRATION** DIPA et DIC spécifiques

■ Commentaires sur les documents présentés

---

## 3) Le Devoir de Conseil et le Service de Recommandation

La nécessité de prendre en compte les exigences et besoins des clients

---

Les différents niveaux de conseil : les nouvelles exigences prévues par la DDA

---

## Les spécificités du conseil en Assurance vie

---

## Les informations supplémentaires à fournir en assurance vie

---

## La Connaissance client telle que prévue par la recommandation de l'ACPR et le conseil dans la durée

---

### EXERCICE Contrôler la conformité d'un document de conseil

---

## 4) Analyse de sanctions de l'ACPR sur la thématique de l'information et du Conseil

### Quelle évolution des pratiques commerciales

---

### EXERCICE Questionnaire type / étude complète de risque paraphée et signée

---

## La formation et l'information des commerciaux

---

### Quelles sont les sanctions en cas de défaut de conseil

- Les dommages et intérêts en fonction du préjudice subi par le client
  - La possible nullité du contrat assortie de dommages et intérêts
  - Exemples pratiques de responsabilité pour défaut de conseil
  - Responsabilité pour absence ou insuffisance de garantie
  - Responsabilité pour baisse des UC ou insuffisance de rendement en assurance vie
  - Le démarchage téléphonique
- 

### CAS PRATIQUE Analyse d'une sanction

---

## Dates

Classe virtuelle Paris

07/06/2021 20/09/2021

05/07/2021 14/10/2021

08/11/2021 10/12/2021

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.